



Appel d'Offres ouvert

N° 04/2018

Choix d'un prestataire pour un marché cadre pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisation des joueurs et détaillants pour la Marocaine des Jeux et des Sports.

Date de remise des plis : 04/01/2019 à 10 h

Partie 1 :
Cahier des Prescriptions Spéciales

Définition des termes et principes d'interprétation

- **Marché** : Contrat conclu entre, d'une part, La Marocaine des Jeux et des Sports et, d'autre part, la société de services, ayant pour objet l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisation des joueurs et détaillants pour la Marocaine des Jeux et des Sports;
- **Autorité compétente** : Le Directeur Général de la MDJS.
- **Le Maître d'ouvrage** : La Marocaine des Jeux et des Sports.
- **Candidat** : Toute personne qui participe à l'appel d'offres dans sa phase antérieure à la remise des offres ou des propositions.
- **Concurrent** : Candidat ou soumissionnaire ;
- **Attributaire** : Soumissionnaire dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché.
- **Titulaire** : Attributaire auquel a été notifiée l'approbation du marché.
- **Bordereau des prix** : Document qui contient une décomposition par poste des prestations à exécuter et indique, pour chacun des postes, le prix unitaire applicable.
- **Détail estimatif** : Document qui, pour un marché à prix unitaires, contient une décomposition des prestations à exécuter par poste et indique, pour chaque poste, le prix unitaire correspondant du bordereau des prix. Le détail estimatif et le bordereau des prix peuvent constituer un document unique.
- **Groupement** : Deux ou plusieurs concurrents qui présentent une offre unique. Le groupement peut être soit conjoint soit solidaire.

Qu'il s'agisse d'un engagement conjoint ou d'un engagement solidaire, l'acte d'engagement et le marché doivent préciser la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant ;

- **Groupement conjoint** : Engagement vis-à-vis de La Marocaine des Jeux et des Sports de chacun des prestataires, des membres du groupement à exécuter une ou plusieurs parties distinctes tant en définition qu'en rémunération des prestations prévues au marché. L'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement et dans le marché comme mandataire, est solidaire de chacun des autres membres et les représente jusqu'à la date de la réception définitive ;
- **Groupement solidaire** : Engagement vis-à-vis de La Marocaine des Jeux et des Sports de tous les membres du groupement pour la réalisation de la totalité du marché et qui doit pallier une éventuelle défaillance de ses partenaires ; l'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement ou marché comme mandataire, représente l'ensemble des membres du groupement jusqu'à la date de la réception définitive.

Marché passé conformément aux dispositions du règlement régissant les formes et passation des marchés de la MDJS, ainsi qu'aux textes régissant les marchés publics applicables à la MDJS.

ENTRE

Le(maître d'ouvrage), représenté par Monsieur.....(nom et qualité).

D'UNE PART

ET

Cas d'une personne morale

Mqualité
Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....

...

Compte bancaire RIB (24 positions).....

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Cas d'un groupement

Dans ce cas, il y a lieu de rappeler les références de la convention constitutive du groupement (article 83 du décret du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'Etat) la nature du groupement, l'identité et les références de chacun des membres du groupement.

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention (les références de la convention) soussigné :

- Membre 1 :

Mqualité

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....

...

Compte bancaire RIB (24 positions)

Ouvert auprès de.....

- **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

-

- **Membre n :**

-

-

Nous nous obligeons (*conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement*) ayant M..... (*prénom, nom et qualité*) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des **fournitures**, ayant un compte bancaire commun RIB (24 positions)

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

9 5

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché cadre a pour objet le choix d'un prestataire pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations des détaillants et des joueurs pour la MDJS.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE

Les prestations objet du présent marché sont considérées en lot unique consistant en ce qui suit :

- Acquisition d'articles de fidélisations ;
- Gestion du stock ;
- Livraison des articles sur tout le territoire ;

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. L'offre technique
3. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
4. La décomposition du montant global
5. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHÉ

Les parties contractantes du marché sont soumises aux dispositions des textes suivants :

- Règlement des marchés de la MDJS ;
- Loi n° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes et ses textes d'application ;
- Textes législatifs et réglementaires régissant la MDJS.

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 5 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement des travaux.

ARTICLE 6 : PIECES MISES A LA DISPOSITION DU TITULAIRE

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, la MDJS remet gratuitement au titulaire, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 3 du présent CPS à l'exception du cahier des clauses administratives générales.

Le Maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif, le cas échéant.

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du titulaire_ sis au

7 6

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser la MDJS dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 8 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit requérir l'accord préalable du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des fournitures à sous-0

Traiter, la raison ou la dénomination sociale, l'adresse et l'identité des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché. Les fournitures énumérées ci-après ne peuvent faire l'objet de sous-traitance :

.....;

ARTICLE 9 : DUREE DU MARCHE

Le contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sur trois ans.

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes sous réserve d'un préavis de trois mois avant l'expiration du terme d'une année notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la mission. Cet ordre de service doit intervenir avant le.....2018.

Le marché est pluriannuel et les quantités min et max seront reconduits sur les années suivantes jusqu'à expiration du marché et ce après accord des parties.

ARTICLE 10 : NATURE DES PRIX

Les prestations du présent marché seront rémunérées sur la base de prix unitaires.

Les prix unitaires du marché sont ceux prévus au bordereau des prix-détail estimatif annexé au présent cahier des prescriptions spéciales.

Ils rémunèrent les fournitures les concernant par application de ces prix unitaires aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la réalisation des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures. »

ARTICLE 11 : CARACTERE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à dix mille (10.000) dirhams.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant initial du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de 30 jours suivant la date de la notification de l'approbation du présent marché ou dans les cas prévus par l'article 39 du décret du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'Etat.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE

Par dérogation à l'article 13 du CCAG, il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE 14 : ASSURANCES - RESPONSABILITE

Le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des fournitures, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché.

ARTICLE 15 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE

Le titulaire garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.

Il appartient au titulaire le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.

ARTICLE 16 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les prestations objet du présent marché devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché à l'adresse des détaillants notifiée par la MDJS.

Les bordereaux de livraisons accusés par les détaillants doivent être adressés à la MDJS accompagnés d'un bulletin de livraison établi en trois exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché ou le N° du lot le cas échéant ;
3. L'identification du titulaire ;
4. L'identification des livraisons et les noms et codes des détaillants (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique, ...etc.).

Avant toute livraison, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins trois jours au maître d'ouvrage.

ARTICLE 17 : MODALITES DE REGLEMENT

Le titulaire est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en trois exemplaires décrivant les livrables, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdites factures en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au titulaire seront versées au Compte bancaire RIB (24 positions)ouvert auprès de..... (la banque, la poste ou la trésorerie générale du Royaume).

ARTICLE 18 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée à la date d'échéance du contrat et après évaluation du contrat.

ARTICLE 19 : PENALITES POUR RETARD

A défaut d'avoir terminé la mission dans les délais prescrits (ou à la date d'achèvement prescrite lorsque le marché fixe ladite date), il sera appliqué au titulaire une pénalité par jour calendaire de retard de 1 pour 1000 du montant global du marché.

Les pénalités ne pourront dépasser un plafond d'un dixième (10%) du montant du marché. Le montant des pénalités sera le cas échéant déduit d'office des décomptes des sommes dues à l'intervenant.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 70 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

ARTICLE 20 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC ET OBLIGATIONS DE TVA

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché.

Le titulaire se doit également d'accomplir ses obligations fiscales en matière de TVA applicables aux entreprises non résidentes

ARTICLE 21 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement et timbre du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 22 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

ARTICLE 23 : RESILIATION DU MARCHE

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le règlement des marchés de la MDJS et celles prévues par le CCAG.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du titulaire, la MDJS, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le titulaire est passible, peut par décision motivée, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés qu'elle lance.

ARTICLE 24 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 71 et 72 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le titulaire sont soumis aux tribunaux marocains compétents.

ARTICLE 25 : CONFIDENTIALITE

Tant pendant le cours du présent contrat, qu'après son expiration et pour quelle que cause que ce soit, le titulaire s'interdit formellement de divulguer les renseignements techniques ou commerciaux qu'il aurait été amené à connaître sur la MDJS, les produits diffusés par celui-ci ou les services de celui-ci.

Le titulaire s'engage tant en son propre nom qu'au nom de ses salariés.

Le titulaire assurera la protection des renseignements contenus dans les documents confiés par la MDJS avec autant de soin que s'il s'agissait de données relatives à ses propres affaires.

Le titulaire s'engage à faire respecter ses dispositions par tous ses collaborateurs et s'engage également à ne pas publier ni exposer en public de quelque manière que ce soit, les travaux effectués par lui sans une autorisation écrite de la MDJS.

Le prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises par lui pour la protection de ses propres informations confidentielles.

Le prestataire s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux interlocuteurs identifiés dans le présent accord.

Le prestataire s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les interlocuteurs de la MDJS, traitent lesdites informations conformément aux dispositions de confidentialité.

ARTICLE 26 : ENGAGEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ne peuvent être utilisées par le titulaire dans un but autre que celui de fournir les prestations à la MDJS conformément au contrat. Elles ne peuvent être divulguées, transférées, louées ni d'une quelconque manière cédées, ou exploitées.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre des procédures de traitement des données de la MDJS à la stricte préservation de leur indépendance et de leur intégrité. En outre, le titulaire procédera au traitement des données de la MDJS en conformité stricte avec les règles de droit marocain éventuellement applicables à la protection des données personnelles (loi 09-08).

ARTICLE 27 : ENGAGEMENT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le prestataire s'engage à ne pas recourir au travail des enfants âgés de moins de 15 ans et respecter la législation sociale en vigueur en matière de déclaration des salariés à la CNSS, de paiement régulier de leurs cotisations, de droit syndical et de la santé et sécurité des collaborateurs. En cas de manquement à cet engagement, MDJS se réserve le droit de mettre fin au marché.

ARTICLE 28 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents réalisés par le Titulaire pour les besoins de la MDJS ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du présent Contrat, qu'ils soient sous forme écrite ou sous toute autre forme lisible par l'homme ou par la machine, seront et resteront la propriété exclusive de la MDJS qui lui sera transférée au fur et à mesure des réceptions, sans limitation de durée et dans la limite des droits des tiers.

Partie II : REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres n° 04/2018 lancé en application des dispositions du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de La Marocaine Des Jeux et des Sports ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion a pour objet le choix d'un prestataire l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations pour la MDJS.

ARTICLE 2 : REPARTITION EN LOTS

Les prestations sont livrées au titre du présent marché en lot unique consistant en ce qui suit :

- Acquisition ;
- Gestion du stock ;
- Livraison d'articles de fidélisations ;

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre :

- a. Copie de l'avis d'appel d'offres ou de la circulaire selon le cas ;
- b. Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c. Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d. Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif (*lorsqu'il s'agit d'un marché à prix unitaire*) ;
- e. Le modèle de la décomposition du montant global par poste avec indication ou non des quantités forfaitaires (*lorsqu'il s'agit d'un marché à prix global*) ;
- f. Le modèle du cadre du sous détail des prix, le cas échéant ;
- g. Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- h. Le présent règlement de consultation ;

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et publiées sur le portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture des plis prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, cette nouvelle séance doit intervenir par un avis modificatif dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

ARTICLE 5 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau de la MDJS sise à 33, Boulevard RACHIDI CASABLANCA, dès la parution de l'avis d'appel d'offres au portail des marchés de l'État ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et sur le site www.mdjs.ma

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 6 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à 33, Boulevard RACHIDI CASABLANCA

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le Portail des marchés de l'État.

ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

1- Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises.
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement.
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

2- ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui sont :

- En liquidation judiciaire.
- En redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
- Ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou 85 du décret n° 2-06-388 du 05 février 2007 sur les marchés de l'État.

ARTICLE 8 : LISTE DES PIÈCES JUSTIFIANT LES CAPACITÉS ET QUALITÉS DES CONCURRENTS

Chaque concurrent doit présenter un dossier administratif et un dossier technique.

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF doit comprendre :

- a. La déclaration sur l'honneur comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 23 du décret n° 2-06-388 du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'État.
- b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent conformément à l'alinéa 2 du paragraphe A de l'article 23 du Décret n° 2-06-388 précité.
- c. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- d. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire sera constitué selon les modalités décrites au 5^{ème} paragraphe du C de l'article 83 du décret n° 2-06-388 du 05 Février 2007.
- f. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- g. Le CPS ainsi que le présent règlement de consultation paraphé et signé à la dernière page par le représentant du soumissionnaire.

En cas de groupement joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **c**, **d** et **f** ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

2. LE DOSSIER TECHNIQUE doit comprendre :

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des missions similaires qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé.
- b. Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés avec indication de la nature, le montant, les délais et les dates de réalisation desdites missions, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire
- c. La liste du personnel ainsi que leurs CV détaillés que le soumissionnaire s'engage à affecter à la présente mission.

ARTICLE 9 : OFFRE TECHNIQUE

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser des prestations similaires au présent appel d'offres. A cet effet, ils doivent fournir les documents suivants :

1. Liste de l'équipe à affecter :

Le candidat doit préciser l'équipe qui sera affectée au projet.

Cette équipe sera évaluée en fonction de la qualification de ses membres et particulièrement de leurs expériences dans le domaine objet du marché.

Le candidat doit joindre les CV des membres de l'équipe d'encadrement susvisés dûment signés par le chef de l'entreprise et par les intéressés.

2. La démarche proposée :

La démarche doit être suffisamment détaillée pour informer le maître d'ouvrage des dispositions que compte prendre le soumissionnaire pour réaliser les prestations conformément à l'offre qui sera adoptée et ce dans les délais prescrits. Ainsi, le prestataire devrait mettre un accent particulier sur la définition des procédures d'achats, de gestion de stock et de livraison de marchandises.

Article 10 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix et détail estimatif ;
- Le sous détail des prix, le cas échéant ;
- La décomposition du montant global, le cas échéant

Le montant de l'acte d'engagement doit être indiqué en chiffres et en lettres.

En cas de discordance entre le montant en chiffres et celui en lettres c'est le montant indiqué en lettres qui fait foi.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis d'appel d'offres ;
- L'objet du marché et l'indication du lot concerné, le cas échéant ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le Président de la commission d'appel d'offre lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient trois enveloppes comprenant :

- a. **La première enveloppe** : comprend le CPS signé et paraphé, le dossier administratif et le dossier technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention « dossiers administratif et technique ».
- b. **La deuxième enveloppe** : comprend l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porte de façon apparente, la mention « offre financière ».
- c. **La troisième enveloppe** : contient l'offre technique du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention « offre technique ».

ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

- Déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres,
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Remis, séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le Maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

ARTICLE 13 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le Maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 30 du décret n° 2-06-388 sur les marchés de l'État.

ARTICLE 14 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES SOUMISSIONNAIRES

L'ouverture et l'examen des offres et l'appréciation des capacités des soumissionnaires s'effectuent conformément aux dispositions du règlement des marchés de la MDJS.

ARTICLE 15 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

L'examen des offres techniques concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen des dossiers administratif et technique, et ce conformément à l'article 14 ci-dessus.

La commission procède, à huis clos, à l'évaluation des offres techniques sur la base des critères ci-après :

- L'expérience du concurrent dans le domaine objet de l'appel d'offres,
- Les qualifications et la compétence du personnel dont les services seront proposés pour réaliser ces missions,
- La démarche proposée par le concurrent pour répondre aux besoins de la MDJS.

Ces critères seront notés suivant la grille suivante :

Critères d'appréciation	Indicateurs de mesure	Note d'évaluation/100	Formulaires fournis à l'appui de ces qualifications
Expérience du soumissionnaire /30	Prestations similaires	- pas de référence similaire = 0/30 - 6 points par référence avec maximum 30 points.	Attestations de références signées par les acheteurs publics ou privés
Equipe d'encadrement/30 (trois personnes doivent au minimum composer l'équipe dont un Directeur assurant l'interface avec la MDJS, un acheteur professionnel et un assistant.	Expérience de chaque membre de l'équipe proposée.	- pas d'expérience dans le domaine objet de l'appel d'offres = 0/30 - une année d'expérience = 10/30 - Deux années d'expérience = 15/30 - Trois années d'expérience = 20/30 - Quatre années d'expérience et plus = 30/30 NB : La note globale de ce critère sera calculée à travers la moyenne des notes attribuées aux membres de l'équipe proposée	CV des intervenants signés par le soumissionnaire et par le salarié concerné
Qualité de l'offre technique /40	Démarches proposées Qualités des procédures Conformité des produits	Démarche et procédures /20 Démarche cohérente et procédures assurant la sécurité des approvisionnements et des livraisons au meilleur prix et conformément aux délais avec identification des responsables : entre 10 et 20 Conformité des produits/ 20 Précisions des spécifications des produits ; Catalogue des produits ;	Démarche et procédures
Total (note NT) =		100/100.	

ARTICLE16 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

Les offres financières des concurrents sont évaluées et une note financière (NF) sera attribuée à chaque offre en fonction de la formule ci-après :

Une note NF sur 100 points sera attribuée à l'offre financière. Elle est calculée comme suit :

$$NF=100 \times (MD/MI)$$

NF : Note financière attribuée à l'offre considérée ;

MI : Montant de l'offre considérée ;

MD : Montant de l'offre la moins-disant

- Note technico-financière

La note technico-financière (**NTF**) de chaque concurrent sera calculée en faisant la somme de la note technique (**NT**) et de la note financière (**NF**) pondérées respectivement selon les coefficients de 30 % pour l'offre financière et de 70 % pour l'offre technique.

NOTE technico-financière (NTF) = 70 % * Note technique (NT) + 30 % * Note financière (NF)

Le soumissionnaire ayant obtenu la note technico-financière (**NTF**) la plus élevée sera déclaré attributaire du marché. Cette offre est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le Maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 18 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible. Dans ce cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

ARTICLE 19 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française.

Fait àle

SIGNE PAR : (Ordonnateur)

MDJS S.A
Au Capital de 5.000.000.00 Dh
Sis 33, Bd. Rachidi - Casablanca
Rc: 215593 - IF: 01066118

Handwritten marks at the bottom right of the page.

Partie III
Cahier des Prescriptions Techniques

1. Présentation de la MDJS

Depuis sa création en 1962, la MDJS détient le monopole de l'organisation et de l'exploitation des concours de pronostics portant sur les compétitions sportives. C'est le point de départ d'un long parcours, avec pour défi de consolider année après année sa position centrale dans le secteur de la loterie au Maroc et s'affirmer en tant qu'opérateur moderne.

Elle offre des produits qui répondent à la fois aux objectifs marketing, et aux fondements de la politique de jeu responsable.

L'histoire de l'institution est intimement liée à celle du sport. En 1987, la création du FNDS ou Fonds National de Développement du Sport, a permis à la Marocaine des Jeux et des Sports de matérialiser sa mission. Sa mise sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1995 a marqué un tournant décisif dans le parcours de l'institution et a confirmé son orientation sportive.

Offrant dès ses débuts une importante variété de jeux, la MDJS innove régulièrement, choisissant de nouveaux produits répondant à ses objectifs commerciaux et toujours conformes à l'éthique de jeu responsable. Comptant parmi les plus populaires : le côté datant de 2005 (devenu cote sport), divers jeux de grattage et surtout le lancement en 2008 du jeu Chrono.

Aujourd'hui, La MDJS est une réelle institution, distinguée par une vision claire et une réelle implication dans son environnement. D'année en année, ses choix et orientations la portent vers une amélioration continue de ses accomplissements et résultats.

La société garantit la protection des participants, en soutenant la sécurité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeu par la prévention des excès, la protection des mineurs, et la sensibilisation des participants. Ces efforts ont valu à La MDJS l'obtention de la certification niveau 1 en matière de « Jeu Responsable » délivré par la WLA (World Loterie Association).

En 2010, La MDJS a intégré l'Européen Loteries Sports qui, avait à l'origine pour mission d'organiser, durant la période estivale, une compétition appelée « Intertoto Coup » en partenariat avec l'UEFA. Aujourd'hui, EL Sports se positionne en tant que pôle de réflexion autour des services favorisant le développement des paris sportifs à l'échelle européenne et mondiale.

La Marocaine Des Jeux et des Sports (MDJS) est une Société Anonyme au capital de 5.000.000 Dirhams détenu par le Trésor Public pour 90 % et pour 10 % par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

La Marocaine Des Jeux et des Sports est placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et administrée par un conseil d'administration.

ORGANISATION DE L'OPERATION

Contexte

- La Marocaine Des Jeux et des Sports a développé un programme de fidélisation à l'intention de son réseau de distribution : les détaillants.
Le programme de fidélité destiné aux détaillants consiste à inventiver cette cible afin de vendre les produits MDJS.
Le programme repose sur une promesse globale de récompense de la fidélité en proposant des avantages et privilèges réservés aux adhérents.

- Mettre en place un nouveau programme de fidélité destiné au joueur.
Outre l'objectif d'améliorer la durée de vie Joueur, ce programme contribuera également à la satisfaction des joueurs et à développer leur préférence à la Marque MDJS.

Périmètre de la consultation

La MDJS souhaite disposer d'un prestataire pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations chez les détaillants sur tous les points de vente.

La MDJS souhaite disposer d'un prestataire pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations des joueurs sur tous le Maroc.

Prestation attendu

Le prestataire doit fournir une description complète des produits demandés :

- Nom du produit
- Marque
- Caractéristique technique
- Disponibilité du produit et délai de livraison
- Tarif unitaire du produit

Mode opératoire

Processus de commande normale

Les étapes de commande sont les suivantes :

1. L'adhérent passe commande au niveau du système de la MDJS
2. Les commandes des adhérents sont regroupées dans un seul fichier, selon la typologie
3. Les commandes sont transmises au prestataire :
 - a. Bon de commande contenant : le produit, la quantité
4. Le prestataire livre à l'adhérent en respectant le délai contractuel
5. Le prestataire élabore une facture mensuelle à destination de la MDJS

Processus de gestion des réclamations

Le processus prévu est le suivant :

- ✓ Livraison d'un produit erroné ou défectueux par le prestataire
- ✓ Le produit est retourné au prestataire

- ✓ Le prestataire renvoie un nouveau produit
- ✓ Modification du bon de commandes en conséquence

Le prestataire procède à la mise à jour de la facture/avoir en conséquence

Description des besoins

Objet de l'appel d'offre

L'objet de l'appel d'offres est de choisir un seul prestataire capable de :

- Proposer une liste de produits diversifiés
- Gérer et prendre en charge les produits erronés et défectueux
- Disposer de tarifs compétitifs

Attentes en produits

La typologie des produits souhaités est la suivante :

- Produits dans le petit électroménager : mixeur, micro-onde, cafetière ...
- Produits High-tech : Téléphone portable, IPOD, IPAD, Ecran Plat, TELE, radars de stationnement, appareil photo, ...
- Produit de luxe : Voyages touristiques : hôtellerie + billet d'avion, Voyages OMRA, Voitures,
- Produit pour l'aménagement des locaux commerciaux des détaillants

Attentes en gestion

En plus de la disponibilité des produits, le prestataire est tenu de :

- Livrer les produits en fonction des commandes effectuées
- Gérer son propre stock pour garantir la disponibilité
- Gérer les changements de références produits
- A la demande de la MDJS, proposer des nouveaux produits en remplacement des produits les moins consommés
- Gérer le service après-vente : organisation et traitement des litiges

Capacité à gérer l'approvisionnement

Le prestataire devra jouer le rôle de centrale d'achat. Il aura la responsabilité d'approvisionner les produits :

- Prévision
- Financement

- Gestion des stocks

Dans sa réponse à l'appel d'offres, le prestataire devra respecter les exigences suivantes :

- Fournir les spécifications techniques des produits ;
- Fournir une procédure d'approvisionnement et de gestion du stock ;
- Fournir une procédure de remplacement de certains produits par d'autres à la demande de la MDJS et en fonction du besoin du programme.

SPECIFICATIONS DES PRODUITS

Ces spécifications sont données à titre indicatif. La MDJS se réserve le droit de réclamer de nouvelles spécifications au besoin dans la limite du prix proposé par le prestataire.

Les produits livrés aux membres du programme doivent être certifiés CE.

Famille 1 : Petit électroménager

Les produits sont sources chez des marques reconnues tel que :

- TAURUS

Les spécifications des produits proposées sont les suivantes :

1. Blender
 - Lames en acier inoxydable
 - 3 vitesses et position manuelle
 - Bol en verre gradué de 1,5 litre
 - Double interrupteur de sécurité
 - Couvercle avec verre doseur gradué
2. Machine à Espresso
 - Cafetière 19 bar à capsules SILVER/RED et autre teintes
3. PANINI MAKER
 - Indicateur lumineux de démarrage et de fin de préparation Puissance 750 W
4. FOUR ELECTRIQUE
 - Four électrique 28 Ltd 5 Fonctions de Cuisson, Rôtisserie et Convection inclut, 4 résistances en acier inoxydable Thermostat 250° Minuterie jusqu'à 60 minutes
5. MICRO ONDE
 - Inoxydable, avec grill simultanée, 20LT 3 Fonctions
6. Bouilloire électrique
 - Couvercle avec fermeture de sécurité
 - Arrêt automatique à ébullition.
 - Base de connexion multidirectionnelle (360°).
7. Cafetière 6 et 12 tasses :
 - Système anti-gouttes
 - Visibilité du niveau d'eau
 - Dispositif de sécurité thermique
 - Plaque chauffante pour conserver le café chaud
8. Cafetière Espresso.
 - Thermo-Block system : chauffe ultra rapide.
 - Pression : 15 bars.
 - Pour tout type de dosettes : dure et molle.
 - 6 fonctions : Vaporisateur, eau chaude, Espresso, lait, cappuccino et café américain.
 - 2 filtres : café serré et allongé.
9. Sèche-cheveux

7 6

- Avec au minimum 3 réglages de température et 2 réglages de ventilation, qui peuvent être activés séparément
10. Cuiseur vapeur
- 2 récipients et récipient spécial pour le riz.
 - Arrêt automatique.
 - Capacité des paniers et récipient pour le riz : 2,6 l., 2,5 l. et 1,2 L.
 - Minuteur de 60 mn.
 - Lavable au lave-vaisselle.
11. Fer à repasser
- Semelle Inox Blizzard : pointe de vapeur " Stream plus " atteint toutes les zones et aucun pli n'y résiste.
 - Vapeur réglable : 35 gr/min. Jet de vapeur : 90 gr/min.
 - Système anti-gouttes.
 - Repassage à sec et repassage à la vapeur.
 - Dispositif de sécurité thermique.
12. Grille-pain
- Thermostat électronique à 6 positions.
 - Élévation supplémentaire : récupération plus facile du pain grillé.
 - 2 rainures.
 - Arrêt automatique.
13. Presse agrumes
- Rotation dans les deux sens.
 - Verre gradué.
 - Couvercle de protection
 - Démontable et facile à nettoyer.
 - Proposer différentes capacités
14. Mixeur plongeant
- 3 vitesses
 - Batteur double fouets
 - Gobelet gradué
 - Filtre pour obtenir une préparation sans résidus
15. Robot multifonction
- 2 vitesses
 - 1 ou 2 bols Capacités 330 cm3.
 - Bols compatibles lave-vaisselle
 - Accessoires : 1 presse-agrumes, 1 maires, 1 disque émulsionner, 2 disques pour râper, 2 disques pour trancher, 1 couteau métal, 1 spatule
16. Centrifugeuse
- Facile à nettoyer, démonter et monter.

- Double interrupteur de sécurité : fonctionnement bloqué si le couvercle n'est pas correctement mis en place.
 - Sélecteur de 2 vitesses.
 - Système anti-gouttes.
 - Pieds antidérapants.
17. Appareil Pop corne
- Pop-corn 1100W - Rouge Ferrari
 - Fonctionne à l'air chaud sans huile, diététique pour toute la famille
 - Fournit en 2 minutes 3 portions de pop-corn
 - Couvercle transparent avec petit doseur intégré, design moderne.
18. Aspirateur
- Multi filtration system
 - Sac en tissu 280w suction
 - 2,5L de capacité ; 2000 Wat
19. Barbecue
- Barbecue électrique avec cos métallique 2000 W
20. Batterie
- BATTERIE DE CUISINE DE 8 PS
21. Batteur
- 5 VITESSES ET FONCTION TURBO,
 - FOUETS ET CROCHETS DETACHABLES,
 - BOUTON D'EJECTION
22. Batteur plongeur
- Batteur plongeant avec pied Plastic,
 - Puissance 500W
23. Batteur Professionnel
- Batteur professionnel
 - 6 Vitesses + Turbo. Bol giratoire. Bol et accessoires détachables pour un nettoyage facile
 - Bol inox d'une capacité de 5L.
24. Four électrique
- Four électrique 45 Ltd 5 Fonctions de Cuisson
 - Rôtisserie et Convection inclut
 - 4 résistances en acier inoxydable Thermostat 250° Minuterie jusqu'à 60 minutes 15800 w
25. Lisseur
- Filtre amovible, concentrateur et diffuseur Revêtement céramique Taille compacte

- 2 vitesses
 - 3 températures
26. Pesé personne
- Balance électronique pour salle de bains de haute précision 150KG/100GR
Plateforme en Verre de sécurité Ultra slim conception
27. Pétrin
- Batteur professionnel. 1000 w, 6 Vitesses + Turbo
 - Bol en acier inoxydable
 - Accessoires détachables (lame à pâte/lame à mélange/fouet) pour un nettoyage facile
 - Bol inox d'une capacité de 5L.
28. Tondeuse
- Rechargeable hair clipper High resistant steel chrome blades
 - Niamh rechargeable batteries with 40 min autonomy. Cord/cordless function.
 - 2 guide combs with 10 adjustable heights 4-30 mm
 - Special guide comb to achieve a «3-day-beard» effect. Thinning out function for a natural finish
 - Storage bag.
29. Micro-onde
- 700W/ 20L, Four micro- ondes, Contrôleurs numériques
 - Horloge digitale
 - Plateau tournant en verre, Signal de fin de cuisson, Verrou de sécurité pour enfants
 - Fonctions : grill, combinaison de grill, décongélation, cuisson rapide

Famille 2 : Téléphonie & communication

30. Téléphones mobiles de différentes gammes, nous proposons les références suivantes :

- SAMSUNG GALAXY J1 Mini Prime
- Samsung Galaxie J1 - 6
- SAMSUNG GALAXY TAB T 113
- SAMSUNG GALAXY PRIME PLUS
- SAMSUNG GALAXY PRIME PRO
- SAMSUNG GALAXY TAB A6 7" 4G 2cam
- SAMSUNG GALAXY J5 pro
- Samsung Galaxie J7 PRO
- Samsung Galaxie A3
- Samsung Galaxie A5
- SAMSUNG GALAXY A7
- iPhone 6 32Go
- SAMSUNG GALAXY A8
- SAMSUNG GALAXY A8+
- SAMSUNG GALAXY S7
- SAMSUNG GALAXY S8
- SAMSUNG GALAXY S9
- iPhone 8 64Go
- iPhone 8 + 64Go
- iPhone X 64Go

31. Recharges téléphoniques, nous proposons des recharges chez les opérateurs :

- Maroc Telecom
- IWNI
- Médite

32. Clés Internet 3G : Clés Internet avec leur abonnement prépayé ou post payé. Nous proposons des clés 3G USB chez les opérateurs

- Maroc Telecom
- IWNI
- Méditel

Famille 3 : High tech

Pour la gestion des produits électroniques ou high-tech, nous proposons un sourcing chez les marques suivantes :

- Samsung
- Sony

L'ensemble des spécifications ci-dessous sont disponibles chez les marques citées

33. TV LED : 32 pouces

- Ecran : 32 pouces (82 cm)
- Résolution : 1366 x 768
- Mise hors tension automatique
- Egalisation automatique du volume
- Horloge & minuteur de mise sous / hors tension
- Mode Jeux
- USB x 1
- Télétexte : 1000 pages
- Poids brut : 11,3 kg

34. Caisse enregistreuse :

- c'est un tiroir-caisse, servant à enregistrer les achats d'un client. Elle est composée d'un clavier, d'une machine à calculer, de 2 imprimantes et d'un tiroir-caisse sécurisé

35. Caisse enregistreuse tactile

- Intégrant un écran tactile, c'est le système intégré de gestion de point de vente. Associé aux logiciels de caisse, votre informatique devient aussi facile à utiliser qu'une caisse enregistreuse. En plus d'une installation économe en termes de place, l'élégance et la performance sont les qualités fondamentales de ces terminaux point de vente

Famille 4 : Auto-Moto

Pour les accessoires, nous les avons sourcé chez le grossiste distributeur AZMI Frères.

Pour les Scooter et mobylette, nous les avons sourcé chez Yamaha et la marque mobylette.

36. Scooter

37. Mobylette

38. Jeu de tapis moquette standard :

- Jeu de 4 tapis moquette noirs broderie RS Racing - Dessus 100% Polypropylène, dessous antidérapant 100% PVC - Taille universelle.

39. Jeu de housses standard :

- Résiste au soleil et à la neige.
- Pratique, elle se plie en un clin d'œil grâce à son système de pliage rapide : grâce à sa conception de pliage accordéon, la housse s'adapte quel que soit la forme de votre voiture.
- Le système de pliage instantané vous assure un rangement sûr et rapide.

40. Kit centralisé sans télécommande

- Commande radiofréquence à code tournant et clé numérique cryptée, portée: 100m
- Verrouillage / déverrouillage des portes (commande à distance de la fermeture centralisée existante)
- Signalisation par allumage des clignotants, fonction de repérage

41. Radar de stationnement à 4 capteurs (avec perçage)

- Détection d'obstacles en marche-arrière
- Alarme sonore, la vitesse des tonalités indique la distance à l'obstacle
- 4 capteurs noirs étanches encastrables à large champ de détection pour un angle mort réduit
- hauteur d'installation: 50 ~ 80cm
- 1 unité de contrôle avec un câble d'alimentation de 1m
- 4 capteurs à ultrasons avec câble de 2.5m
- 1 ronfleur avec câble de 2.5m
- 1 scie trépan 21mm

Famille 5 Univers Enfant

L'ensemble des produits ici-bas sont sourcé chez :

- La grande récré
- JOUPI

Les marques sont en général des marques reconnues au niveau international, tel que Vetech. Smoby, chicco.

42. Scrable classique
43. Monopoly classique
 - Jeu de société - 2 à 6 joueurs - à partir de 8 ans
44. Trivial Pursuit
45. Patinette 3 roues Fille et garçon
46. Ordinateur enfant
47. Tricycle
48. Trotinette 2R garçons / filles
 - Jouet composé d'une plate-forme allongée montée sur deux petites roues et d'un guidon à direction articulée
49. Porteur Pousseur
50. Dinette
51. Table éducative :
 - 2 en 1: tableau d'éveil pour Jouer au sol et table d'activités
52. Poupée La Belle Au Bois Dormant Avec Bijoux
53. Poupée Cendrillon Avec Joyaux
 - ravissante poupée souple
54. Château Princesses
55. LEGO :
 - Boite Lego par Theme
56. LEGO - MAXI :
 - Boite Lego Maxi par Theme
57. Poupée Baby Belinda B/O 45 Cm Avec Fonctions
58. Jeux de WII
59. Jeux de XBOX
60. Jeux de play station

61. WII

62. XBOX

63. Play Station

64. accessoires de wii

65. Voiture télécommandée :

- Voiture Télécommandée Haute Vitesse Radiocommande Tout Terrain

66. ricycle :

- Tricycle Enfants, Roue avant de sécurité avec pédales antidérapantes pour éviter les blessures aux pieds

67. puissance 4 :

- Un jeu qui nécessite stratégie, compétences et un peu de chance
- Alignez 4 jetons sur une ligne mais faites attention car votre adversaire va essayer de vous en empêcher.
- 1 plateau de jeu. 21 jetons rouges. 21 jetons jaunes.
- Âge recommandé : +5 ans.

68. hover board :

- L'hoverboard est une version évoluée d'un skateboard, dépourvu de roues et permettant de se déplacer en planant de quelques centimètres au-dessus du sol par lévitation ou sustentation électromagnétique.

69. SONY PS4 :

- une console de jeux vidéo de salon de huitième génération développée par Sony

Famille 6 : Voyage

L'ensemble des produits voyages à l'international est sourcé chez ATLAS VOYAGES et Explore oasis.

L'ensemble des produits voyages au Maroc est sourcé chez Enjoy.

Escapade en Famille	Offre : 2 ou 3 nuits All inclusive ou demi-pension Hôtels : 4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Agadir, Fès, Tanger, Saadia points	
Week-end Évasion	Offre : 2 nuits avec petit déj+ expérience gourmande et/ou une expérience bien être ou sportive Hôtels : 3,4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Tanger, Ouarzazate, Bin El Ouidane	
Parenthèse de quiétude	Offre : 2 nuits avec petit déj Hôtels : 3 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Tanger, Chefchaouen, Ouarzazate, Bin El ouidane	
Echappée belle	Offre : une nuit avec petit déj+ expérience gourmande et/ou une expérience bien être Hôtels : 3,4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Agadir, Fès, Tanger, Chefchaouen, Casablanca, Bin El ouidane	
Istanbul	Hôtel 3 ou 4 Etoiles 8 jours et 7 nuits (Pour 1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	Hôtel 3 ou 4 Etoiles 8 jours et 7 nuits (Pour 2 personnes)	
Malaisie	hôtels 4 Etoiles une semaine (1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	hôtels 4 Etoiles une semaine (2 personnes)	
Egypte	hôtels 4 Etoiles une semaine (1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	hôtels 4 Etoiles une semaine (2 personnes)	

Famille 7 : Assurances

L'ensemble des produits assurances sont sourcés chez CNIA SAADA :

Assurance Automobile	Garantie incendie/ Garantie vol/ Bris des glaces/Dommages au véhicule/Garantie collision/Collision étendue/Garantie inondation/Protection conducteur et passagers/Protection juridique.
Assurance Multirisque professionnelle	Incendie /Bris des glaces/ Vol et actes de vandalisme/Bris du matériel informatique,bureautique et professionnel/Responsabilité civile exploitation/Dégâts des eaux/Evènements climatiques.
Assurance Santé	Optique/Frais pharmaceutiques/Soins dentaires/Frais de laboratoire et de radiologie/Prothèses dentaires/Hospitalisation chirurgicales (Hôpitaux publics/Polyclinique C.N.S.S/Cliniques privées)/Maternité).

Famille 8 : Trade Marketing

Catégorie	Eléments à développer
Catégorie A	<ul style="list-style-type: none"> 2 présentoirs sur pied avec support coupon • 2 porte-affiches pour mise en avant des visuels • 1 comptoir • 1 mono bloc PRIX AU METRE LINEAIRE •
Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> 1 présentoir sur pied avec support coupons • 1 porte affiche pour mise en avant des visuels • 1 enseigne lumineuse •
Catégorie C	<ul style="list-style-type: none"> 1 porte affiche avec tablette et porte coupons • 1 potence métallique •
Café	<ul style="list-style-type: none"> 1 présentoir sur pied avec support coupons • 15 portes coupons pour tables • 2 paravents • 5 parasols • 15 cendriers comptoir • 2 cendriers au sol •

Descriptif des éléments du trade :

1/ présentoir sur pied avec support coupons

ft 2000x700x400 mm structure en tube habillage en MDF 15mm découpe laser avec peinture couleur au choix
tablette en ft 600x300 mm support en Contre plaque le tout fixe avec structure en tube porte coupons support
en plexi transparent découpe laser

2/ portes coupons pour tables

ft A5 base en bois support menu en plexi découpe laser avec la partie visuel support coupons sur le cote en
plexi découpe

3/ paravent

ft 200x100 soit 3 pieds support en tube métallique 20mm 15/10 en épaisseur base circulaire ft 25x10 cm
support en tôle 30/10 avec porteur le tout peint en epoxy visuel impression sur bâche quadri R° finition couleur
et œillet pour fixation

4/ cendrier

ft 15x8x4 cm support en plexi découpe laser sur plexi 10mm avec logos imprime en sérigraphie

5/Cendrier

format Hauteur : 70 cm, Largeur : environ 26 cm, Profondeur : environ 21 cm,
support en tôle découpe laser le tout peint en noir avec logos en lettrage adhésif partie en haut en tôle
aluminium avec découpe laser et emboutissage le tout livre dans un carton

6/ porte affiche avec tablette et porte coupons

ft 750x600x380 mm structure en CP découpe peinture selon votre charte système de fixation au mur support
en tube porte coupons en plexi découpe laser système de fixation support visuel ft A3 portrait support en mdf
avec système magnétique visuel interchangeable

7/ potence métallique

ft 50x30x5 cm support en tôle aluminium découpe laser peinture en époxy logos impression jet d'encre contre
colle support vinyl longue durée sur les 2 faces

8/ enseigne lumineuse

ft 50x50x10 cm structure en tôle aluminium habillage en plexi sur les 2 faces logos impression sur vinyl
longue durée contre colle système d'éclairage en néons bras pour fixation murale support en tôle avec tube
peinture en époxy

9/ monobloc

ft 200x100 cm stores monobloc en aluminium complet avec accessoire en aluminium manuel avec 2 bras
invisible 1 barre de charge renforce store couvert en toile enduite pvc import de 1er choix imperméable et
robuste avec impression numérique confection montage

10/ comptoir

ft 150x50x110 cm support en mdf le tout découpe au laser avec espace machine 2 tiroirs support pour jeux
grattez gagnez 2 porte affiche A3 visuel interchangeable

Bordereaux des prix et détails estimatifs

Les quantités mentionnées dans ce tableau pourraient évoluer à la demande de la MDJS à condition de rester dans le budget global prévu initialement.

- Les produits ci-dessous concernent les détaillants :

Catégorie	Désignation	Quantité Min/an	Quantité Max/an
ELECTROMENAGER	APPAREIL POP-CORNE	15	20
	ASPIRATEUR	24	33
	BARBECUE	15	21
	BATTERIE	15	20
	BATTEUR	33	45
	BATTEUR PLONGEUR	10	13
	BATTEUR PROFESSIONNEL	15	20
	BLENDER	33	45
	BOUILLORE	34	46
	CAFETIERE 12	36	49
	CENTRIFIGEUSE	25	34
	FER A REPASSER	15	20
	FOUR ELECTRIQUE	31	42
	GRILL	15	20
	GRILL PAIN	6	8
	LISSEUR	2	3
	MIAMI GRILL	34	46
	PESE PERSONNE	6	8
	PETRIN	15	20
	Presse-agrumes	29	39
	SECHE CHEVEUX	15	20
	SECHE-CHEV+LISSEUR	15	20
	Tondeuse	32	44
	YAOURTIERE	15	20
	Micro onde	21	29
	cafétière NESSPRESSO	17	23
	ACCESS AUTO	COUVRE VOLANT	3
JEU DE HOUSSE		4	6
JEU DE TAPIS MOQUETTE STANDARD		4	6
MODULE GPS POUR VEHICULES		1	1
RADAR DE REcul 4 CAPT AVEC AFFICHEUR		0	1
KIT SECURITE (extincteur+triangle)		5	7

TELEPHONIE	SAMSUNG GALAXY J1 Mini Prime	15	20
	Samsung Galaxy J1 - 6	15	20
	SAMSUNG GALAXY TAB T 113	15	20
	SAMSUNG GALAXY PRIME PLUS	15	20
	SAMSUNG GALAXY PRIME PRO	15	20
	SAMSUNG GALAXY TAB A6 7" 4G 2cam	15	20
	SAMSUNG GALAXY J5 pro	15	20
	Samsung Galaxy J7 PRO	10	13
	Samsung Galaxy A3	10	13
	Samsung Galaxy A5	10	13
	SAMSUNG GALAXY A7	10	13
	Iphone 6 32Go	10	13
	SAMSUNG GALAXY A8	10	13
	SAMSUNG GALAXY A8+	10	13
	SAMSUNG GALAXY S7	5	7
	SAMSUNG GALAXY S8	5	7
	SAMSUNG GALAXY S9	5	7
	Iphone 8 64Go	2	3
	Iphone 8 + 64Go	2	3
	Iphone X 64Go	2	3
JOUETS	MONOPOLY	15	20
	Trotinette 2R garçons / filles	15	20
	Table éducative	15	20
	LEGO - MAXI	15	20
	LEGO	15	20
	Voiture télécommandée	15	20
	Voiture télécommandée	15	20
	Tricycle	15	20
	Poupée	15	20
	puissance 4	15	20
	hover board	15	20
	SONY PS4	15	20
VOYAGES ET LOISIR	Sindibad ticket entrée	157	211
	VOYAGES INTERNATIONAUX	5	7
		5	7
		0	1
	VOYAGES NATIONAUX	3	4
		3	5
	3	5	

RECHARGES	RECHARGE Téléphonique de 10DH	129 395	174 683
MOTO	DOCKER C50	8	11
SYSTÈME SECURITE	COFFRE FORT	15	20
	CAISSE à monnaie	15	20
	CAISSE électronique à roulot	15	20
	SYSTÈME SECURITE	15	20
HIGH TECH	casque audio	15	20
	power bank	15	20
	disque dur	15	20
	ecouteurs	15	20
	pack clavier souris	15	20
	Mini PC	15	20
MAILLOTS	RAJA	15	20
	WYDAD	15	20
	EQUIPE NATIONALE	15	20
	FCB	15	20
	REAL MADRID	15	20
TV	SAMSUNG LED 32" SMART	44	59
	SAMSUNG LED 43" SMART	15	20
	SAMSUNG LED 49" SMART	15	20

Trade Marketing		
Présentoir sur pied avec support coupons	168	173
paravent	42	50
Cendrier ft 15x8x4 cm	315	320
Cendrier au sol	42	50
Porte affiche avec tablette et porte coupons	84	90
Potence métallique	42	50
Enseigne lumineuse	42	50
Monobloc	22	30
Comptoir	42	50
Tablette avec 1 cadre ou plusieurs cadres	46	90
Habillage mur	67	135
Forex	16	30
Habillage vitrine	20	45

7

6

- Les produits ci-dessous concernent les joueurs :

Catégorie	Désignation	Quantité Min/an	Quantité Max/an
ELECTROMENAGER	APPAREIL POP-CORNE	12	17
	ASPIRATEUR	29	41
	BARBECUE	34	48
	BATTERIE	12	17
	BATTEUR	34	48
	BATTEUR PLONGEUR	10	14
	BATTEUR PROFESSIONNEL	12	17
	BLENDER	43	62
	BOUILLLORE	28	40
	CAFETIERE	30	43
	CENTRIFIGEUSE	43	62
	FER A REPASSER	24	35
	FOUR ELECTRIQUE	24	35
	GRILL	12	17
	GRILL PAIN	5	7
	LISSEUR	2	3
	PANINI MIAMI GRILL	43	62
	PESE PERSONNE	10	14
	PETRIN	12	17
	Presse-agrumes	110	159
SECHE CHEVEUX	12	17	
SECHE-CHEV+LISSEUR	12	17	
Tondeuse	168	242	

	YAOURTIERE	12	17
	Micro onde	18	25
	cafetière NESSPRESSO	14	20
ACCESS AUTO	COUVRE VOLANT NOIR/GRIS	2	3
	JEU DE HOUSSE ORTHOPEDIQUE JAKAR NM UNIVERSEL	4	5
	JEU DE TAPIS MOQUETTE STANDARD	4	5
	MODULE GPS POUR VEHICULES	1	1
	RADAR DE REcul 4 CAPT NOIR AVEC AFFICHEUR	0	1
	KIT SECURITE (extincteur+triangle)	4	6
TELEPHONIE	SAMSUNG GALAXY J1 Mini Prime	12	17
	Samsung Galaxy J1 - 6	12	17
	SAMSUNG GALAXY TAB T 113	12	17
	SAMSUNG GALAXY PRIME PLUS	12	17
	SAMSUNG GALAXY PRIME PRO	12	17
	SAMSUNG GALAXY TAB A6 7" 4G 2cam	12	17
	SAMSUNG GALAXY J5 pro	12	17
	Samsung Galaxy J7 PRO	8	12
	Samsung Galaxy A3	8	12
	Samsung Galaxy A5	8	12
	SAMSUNG GALAXY A7	8	12
	Iphone 6 32Go	8	12
	SAMSUNG GALAXY A8	8	12
	SAMSUNG GALAXY A8+	8	12
	SAMSUNG GALAXY S7	4	6
	SAMSUNG GALAXY S8	4	6

	SAMSUNG GALAXY S9	4	6
	Iphone 8 64Go	2	3
	Iphone 8 + 64Go	2	3
	Iphone X 64Go	2	3
JOUETS	MONOPOLY	12	17
	Trotinette 2R garçons / filles	12	17
	Table éducative	12	17
	LEGO - MAXI	12	17
	LEGO	12	17
	Voiture télécommandée	12	17
	Voiture télécommandée	12	17
	Tricycle	12	17
	Poupée	12	17
	puissance 4	12	17
	hover board	12	17
	SONY PS4	12	17
VOYAGES ET LOISIRS	Sindibad ticket entrée	130	187
	VOYAGES INTERNATIONAUX	4	6
		4	6
		0	1
	VOYAGES NATIONAUX	2	3
		3	4
		3	4
RECHARGES	RECHARGE Téléphonique de 10DH	33 758	612 48

MOTO	DOCKER C50	7	10
SYSTÈME SECURITE	COFFRE FORT	12	17
	CAISSE à monnaie	12	17
	CAISSE électronique à roulot	12	17
	SYSTÈME SECURITE	12	17
HIGH TECH	casque audio	12	17
	power bank	12	17
	disque dur	12	17
	ecouteurs	12	17
	pack clavier souris	12	17
	Mini PC	12	17
MAILLOTS	RAJA	12	17
	WYDAD	12	17
	EQUIPE NATIONALE	12	17
	FCB	12	17
	REAL MADRID	12	17
TV	SAMSUNG LED 32" SMART	36	52
	SAMSUNG LED 43" SMART	12	17
	SAMSUNG LED 49" SMART	12	17

BORDEREAU DES PRIX

Pour les besoins de l'estimation et pour la comparaison des offres, le Total Hors taxes, la TVA ainsi que le Total TTC sont formulées en ramenant l'unité au prix pour chacun des produits.

MARCHE CADRE ET PLURIANNUEL N°/...../.....

OBJET :
.....
.....

POUR UN MONTANT DE (*en chiffres et en lettres*) :
.....
....

PRESENTE PAR :

A....., LE :...../...../.....

LU ET ACCEPTE PAR :
(Le titulaire)

A....., LE :...../...../.....

LE MAITRE D'OUVRAGE :

A....., LE :...../...../.....

WISE par :

A....., LE :...../...../.....

APPROUVE PAR :

A....., LE :...../...../.....

ANNEXE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert International sur offres des prix n° 04/2018.

Date d'ouverture des plis du 04/01/2019 à 10 Heures.

Objet du marché : Sourcing d'articles de fidélisations pour le compte de la MDJS

Passé en application de l'alinéa 2, § 2 de l'article 19 et l'alinéa3, § 3 de l'article 20 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Marocaine des Jeux et des Sports ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

B – Partie réservée au candidat

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné :(Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° :(2)

Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°(2)

N° de patente(2)

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège sociale de la société.....

Adresse du domicile élu

Affilié à la CNSS sous le n° :(2)

Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°(2)

N° de patente(2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engager à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA : (en lettres et en chiffres)

- Montant de la TVA (taux en %).....(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

L'organisme se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie général, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à(localité), sous le numéro.....

Fait àle

(Signature et cachet du candidat)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) Mettre " Nous soussigner Nous obligeons conjointement – solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- b) Ajouter l'alinéa suivant " désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du programme "

(2) ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'état et les candidats non installés au Maroc.

(3) En cas d'appels d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« M'e

Engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de(.....) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

(4) En cas de concours, les alinéa a) et b) doivent être remplacé par ce qui suit :

« M'engage, si le projet, présenté par.....(moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement , est choisi par la maître d'ouvrage, à exécuter les dites prestations conformément aux conditions des pièces produites par(moi ou notre société) , en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif – ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter , dont j'ai arrêté :

- Montant hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- montant de la TVA (taux en %).....(en lettres et en chiffres)
- montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

« Je m'engage à terminer les prestations dans un délai de

« Je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribué à mon projet, à me conformer aux stipulations du dit programme relatives aux droits que se réserve la maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de .(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

.....
Adresse du siège sociale de la société.....
Adresse du domicile élu
Affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)
Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°(1)
N° de patente(1)
N° de compte bancaireBanque.....Agence.....

Déclare sur l'honneur :

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour la Marocaine des Jeux et des Sports ;
- 3- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 25.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle
Signature et cachet du candidat (2)

(1) : Ces mentions ne concernent pas les candidats non installés au Maroc
(2) : En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.